



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 JANVIER 2021 A 19H00

L'an deux mille vingt et un et le vendredi quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal dument convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florence SANCHEZ, Maire.

PRESENTS : Florence SANCHEZ – Henry Paul BONNEAU – Fabienne MICHEL – Jean-Claude PAGNIER - Sonia REBOUL – Gérard ORTUNO – Géraldine LACANAL – Michel BERNABEU – Marianne ARRIGO – Bruno VANDERMEERSCH – Gaëlle GUENAL – Pierre MARIEZ – Céline BRUN-GHALEM – Pierre CROS – Jenny ADGE-LAGALIE – Terry ADGE – Françoise BARTHELEMY - Bruno HERNANDEZ – Lydie LAMBERT – Fabrice BARBE – Béatrice CECILLON –PINTENO – Jean-Marc DAUGA – André LOPEZ – Véronique PEYROTTE – Sylvain BARONE - Laurence GRANIER – Thomas BORDENAVE

POUVOIRS : Emmie CHARAYRON à Laurence GRANIER

ABSENT EXCUSE : Sébastien CHAUZY

Le quorum est atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

I / Nomination du secrétaire de séance : Céline BRUN-GHALEM

II/ Séance à huis-clos : la proposition de tenue à huis-clos de la séance est adoptée à l'unanimité compte-tenu des conditions sanitaires actuelles et de la configuration de la salle ne garantissant pas un respect de la distance physique.

III/ Enumération des points de l'ordre du jour de la séance

1. FINANCES – Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021
2. MARCHES PUBLICS – Possibilité d'achat dans les domaines des véhicules et de l'informatique via la convention entre l'UGAP et Sète Agglopôle Méditerranée, qui bénéficie à ses Communes membres dont la Ville de Poussan.
3. MARCHES PUBLICS – Adoption des règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres permanente
4. MARCHES PUBLICS – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente
5. URBANISME – Conclusion d'une convention d'occupation précaire entre l'Association du Moto-cross de Poussan et la Ville de Poussan
6. URBANISME - Prescription de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme / Parcelle AO n°60
7. URBANISME - Conclusion d'une convention d'occupation précaire entre la Ville de Poussan et la Société Autoroutes du Sud de la France pour l'aménagement des talus et du passage inférieur du pont de l'entrée de ville.
8. CULTURE – Conclusion d'une convention de partenariat entre l'Association la scène nationale de Sète du Bassin de Thau et la Ville de Poussan dans le cadre de la saison artistique 2020/2021
9. RESSOURCES HUMAINES – Adoption des modalités de remboursement des déplacements professionnels du personnel municipal

V/ Information sur les décisions du Maire :

Vu les délégations qui lui ont été accordées, par délibération n°2020-28 en date du 05 août 2020, Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2020-20 du 15/12/2020 : confier à la SCP MARGALL d'ALBENAS la défense des intérêts de la Commune dans l'affaire Commune c/Orane BAILLEUL

Il a été décidé de confier à la SCP MARGALL d'ALBENAS la défense des intérêts de la Commune auprès des juridictions compétentes dans l'affaire d'un contentieux d'urbanisme qui l'oppose à Madame Orane BAILLEUL.

Décision n°2020-21 du 15/12/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault – Travaux de mise en sécurité du Pont de la Garenne

Il a été décidé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault en vue d'aider au financement de l'opération de mise en sécurité du Pont de la Garenne.

Il a été décidé de solliciter une subvention à hauteur de 40% du coût global de l'opération, porté à 11 007,56 € H.T., soit une subvention d'un montant de 4 403,02 €.

Il a été précisé que le projet fait l'objet d'une demande de dérogation de commencement des travaux en raison du caractère urgent de la mise en sécurité de l'édifice.

Décision n°2020-22 du 15/12/2020 : Convention d'assistance juridique à la SCP MARGALL d'ALBENAS pour la défense des intérêts de la Commune

Il a été décidé de signer la convention d'assistance juridique avec la SCP MARGALL- D'ALBENAS pour l'année 2021, reconductible tacitement deux fois pour un montant des honoraires de 7 442,02 euros TTC.

RAPPORT N°1 : FINANCES – Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : M. Gérard ORTUNO

Le Conseil municipal adopte **A LA MAJORITE (1 abstention : LOPEZ)** l'ouverture par anticipation au budget 2021 des crédits d'investissement pour un montant de 550 461,78 euros.

RAPPORT N°2 : MARCHES PUBLICS – Possibilité d'achat dans les domaines des véhicules et de l'informatique via la convention entre l'UGAP et Sète Agglopôle Méditerranée, qui bénéficie à ses Communes membres dont la Ville de Poussan

Rapporteur : M. Gérard ORTUNO.

Le Conseil municipal adopte à **L'UNANIMITE** la possibilité d'achat dans les domaines des véhicules et de l'informatique via la convention entre l'UGAP et Sète Agglopôle Méditerranée, qui bénéficie à ses Communes membres dont la Ville de Poussan.

RAPPORT N°3 : MARCHES PUBLICS – Adoption des règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Rapporteur : M. Gérard ORTUNO

Le Conseil municipal approuve à **LA MAJORITE (6 abstentions : LOPEZ, GRANIER BARONE, PEYROTTE, CHARAYRON, BORDENAVE)** les règles de fonctionnement proposés ci-avant pour la Commission d'Appel d'Offres permanente.

RAPPORT N°4 : MARCHES PUBLICS – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Rapporteur : M. Gérard ORTUNO

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** la désignation des membres à la Commission d'Appel d'Offres permanente telle que définie dans le tableau ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. ORTUNO	Mme REBOUL
M. VANDERMEERSCH	M. MARIEZ
M. BONNEAU	M. DAUGA
M. HERNANDEZ	Mme GUENAL
M. BORDENAVE	Mme PEYROTTE

RAPPORT N°5 : URBANISME – Conclusion d'une convention d'occupation précaire entre l'Association du Moto-cross de Poussan et la Ville de Poussan

Rapporteur : M. Jean-Claude PAGNIER

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les termes du projet de la convention d'occupation précaire entre l'Association Moto-Cross de Poussan et la Ville de Poussan.

RAPPORT N°6 : URBANISME - Prescription de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme / Parcelle AO n°60

Rapporteur : M. Henry-Paul BONNEAU

Le Conseil municipal prend acte **A L'UNANIMITE** du jugement n°1901805 du Tribunal Administratif de Montpellier en date 26 novembre 2020 par lequel est demandé l'abrogation partielle du Plan Local d'Urbanisme en ce qu'il classe la parcelle AO n°60 en zone « NRe ».

RAPPORT N°7 : URBANISME - Conclusion d'une convention d'occupation précaire entre la Ville de Poussan et la Société Autoroutes du Sud de la France pour l'aménagement des talus et du passage inférieur du pont de l'entrée de ville.

Rapporteur : M. Henry-Paul BONNEAU

Madame Le Maire informe que Mme ARRIGO ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les termes de la convention d'occupation précaire entre la Ville de Poussan et la Société Autoroutes du Sud de la France pour l'aménagement des talus et du passage inférieur du pont de l'entrée de ville.

RAPPORT N°8 : CULTURE – Conclusion d'une convention de partenariat entre l'Association la scène nationale de Sète du Bassin de Thau et la Ville de Poussan dans le cadre de la saison artistique 2020/2021

Rapporteur : M. Michel BERNABEU

Le Conseil municipal adopte **A L'UNANIMITE** les termes de la convention de partenariat entre l'Association la scène nationale de Sète et du Bassin de Thau et la Ville de Poussan dans le cadre de la saison artistique 2020/2021.

RAPPORT N°9 : RESSOURCES HUMAINES – Adoption des modalités de remboursement des déplacements professionnels du personnel municipal

Rapporteur : Mme Fabienne MICHEL

Le Conseil municipal approuve **A L'UNANIMITE** les modalités de remboursement des déplacements professionnels du personnel municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 20h30.

Madame le Maire,



Florence SANCHEZ

La Secrétaire de séance,



Cécile BRUN GHALEM